



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 7526

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les besoins en personnel enseignant du lycée professionnel Ferdinand-Revoul de Valréas (Vaucluse). Faute de crédits et de possibilités d'embaucher du personnel auxiliaire, cet établissement enregistre de nombreuses vacances de postes trois mois après la rentrée scolaire. Il risque d'en résulter de graves conséquences non seulement sur les résultats scolaires des élèves dont certains présenteront un CAP, un BEP ou un bac professionnel en fin d'année mais également une augmentation de la petite délinquance chez des jeunes livrés à eux-mêmes faute d'encadrement. Face à ces problèmes d'effectifs, l'établissement a recours à des contrats de vacance de suppléance non renouvelables et dont la durée est limitée à 200 heures. Or ces constats sont loin de répondre aux besoins que requièrent l'organisation de l'établissement et la qualité de l'enseignement. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les moyens concrets que le Gouvernement compte mettre en oeuvre pour pallier ce manque de personnels et assurer un accueil normal des élèves au lycée professionnel Ferdinand-Revoul.

### Texte de la réponse

Conscient des difficultés rencontrées par certaines services académiques dans la gestion de remplacements dans quelques disciplines enseignées dans les établissements du second degré, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a autorisé les recteurs d'académie, sous réserve de maîtrise de leur enveloppe financière, à procéder très ponctuellement au recrutement de nouveaux maîtres-auxiliaires, après une analyse approfondie du potentiel d'enseignement disponible dans leur académie. Cette opération ne générera cependant aucune attribution de crédits supplémentaires ni aucune capacité supplémentaire de recrutement au-delà du volume actuel autorisé. En permettant la compensation des départs temporaires ou définitifs de personnels auxiliaires ou de titulaires, elle vise à donner aux recteurs d'académie une marge de manoeuvre limitée mais indispensable pour répondre aux quelques besoins d'ajustements disciplinaires inhérents au système. Ces dispositions ont été appliquées au lycée professionnel Ferdinand-Revoul de Valréas, dont les élèves reçoivent l'enseignement qu'ils sont en droit d'attendre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7526

**Rubrique :** Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 décembre 1997, page 4432

**Réponse publiée le** : 30 mars 1998, page 1800